



## CONSEIL MUNICIPAL DU 16 Mars 2023 DÉLIBÉRATION N° 2023/04

**Objet : DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT DES 3 FORETS à la suite d'une démission**

**Rapporteur : Monsieur Silvio BIELLO – Maire**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Considérant** les nouvelles règles issues de l'article 43 de la loi « NOTRE », n° 2015-991, du 7 août 2015 et de l'article 31 de la loi « Engagement et proximité », n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 ayant modifié le C.G.C.T., notamment sur la fin de possibilité pour une personnalité sans mandat électif à siéger au sein des Syndicats ;

**Vu** les statuts du Syndicat Intercommunal de Transport des 3 Forêts ;

**Considérant** la démission de Monsieur Xavier GERARD en sa qualité de Conseiller municipal, il convient donc de modifier la délibération N°23/2020 du 19 Juin 2020 ;

**Considérant** que le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, le vote à main levée.

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- **DESIGNE**, J. FRAMERY (21 pour, 1 abstention) et C. MOREL (20 pour, 3 abstentions), délégués titulaires, et P. MERLET (21 pour, 1 abstention) et D. POMMERY (21 pour, 1 abstention), délégués suppléants.

Transmis et reçu au contrôle de légalité, le : 04/04/2023

Publié le : 04/04/2023

Exécutoire le : 04/04/2023

Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication  
Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise  
(Articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).

Franck BEGARD

Directeur Général des Services

Le Maire,

Silvio BIELLO